

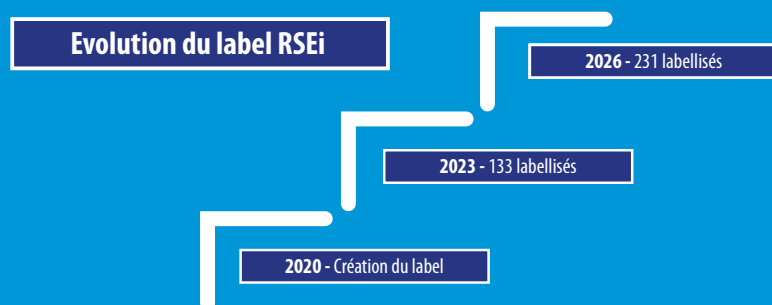
2026

**LE LABEL RSE DES ENTREPRISES
QUI AGISSENT POUR L'INCLUSION
DES PERSONNES VULNÉRABLES**

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

Le label RSEi fait peau neuve !

Depuis la création du label RSEi en 2020, ce sont plus de 200 entreprises qui ont été labellisées. Cet engagement est à saluer et nous pouvons collectivement en être fiers.



En 2026, il est opportun de questionner le référentiel et de l'adapter à notre environnement pour qu'il guide nos entreprises vers toujours plus d'excellence. Cet engagement en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises prend aujourd'hui une résonance particulière. Dans un débat politique où progressent des idéologies de plus en plus sectaires, qui opposent, excluent et enferment, choisir la responsabilité, le dialogue et l'ouverture devient un acte politique porteur d'espoir pour construire ensemble une société plus inclusive.

Félicitons celles et ceux qui, au quotidien, font le choix d'entreprendre autrement. Ces entreprises démontrent qu'il est possible de conjuguer performance économique, respect des personnes et préservation de notre environnement.

« la RSE n'est pas une contrainte, mais un levier de transformation, d'innovation et de cohésion »

Le label RSEi doit continuer à accompagner cette dynamique. Parce que les attentes évoluent, parce que les enjeux se transforment et parce que les entreprises elles-mêmes sont en mouvement, notre référentiel s'adapte et s'enrichit. Le référentiel RSEi doit être exigeant, sans être inaccessible ; il doit être ambitieux, sans être éloigné de la réalité des entreprises.

« Le label RSEi est porteur d'une vision de la fédération des entreprises d'insertion : celle d'une entreprise responsable, ouverte et engagée dans son territoire. »

Plus de 200 entreprises ont déjà obtenu cette reconnaissance, d'autres entreprises ont suivi l'accompagnement proposé par la fédération et continuent leur chemin vers le label RSEi. À elles, et à toutes celles qui les rejoindront demain, nous voulons adresser notre reconnaissance et nos encouragements.

« Dans une époque qui peut parfois sembler tentée par le repli et la division, continuer à construire, à coopérer et à inclure est une force. Le label RSEi entend y prendre toute sa part. »

Nadia LANDRY

Présidente de la fédération des entreprises d'insertion

Qu'est-ce que le label RSEi ?

Le label RSEi (Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives) permet aux entreprises qui agissent en faveur de l'inclusion de structurer, évaluer et faire reconnaître leur démarche de responsabilité sociétale.

Développé à partir de la norme internationale ISO 26000 et adapté aux spécificités des entreprises inclusives, il évalue leur niveau de maturité en matière de RSE en intégrant pleinement leur mission d'inclusion des personnes vulnérables. Le référentiel RSEi a été écrit par et pour les entreprises inclusives, avec AFNOR Certification. C'est à la fois un guide et un cadre pour les entreprises qui souhaitent contribuer, par leur activité, au développement durable sur les sujets économiques, sociaux et environnementaux.

Le référentiel RSEi est l'aboutissement des démarches qualifiées portées par la fédération des entreprises d'insertion, depuis 1997, qui ont permis la professionnalisation des entreprises inclusives et l'amélioration des démarches d'accompagnement socio-professionnel des personnes vulnérables.

Qu'entend-t-on par « personnes vulnérables » ?

La notion de « personnes vulnérables » s'applique aux personnes vivant des situations de pauvreté-précarité qui se caractérisent par le cumul de plusieurs éléments : l'insécurité du présent et de l'avenir, la difficulté à trouver ou retrouver un emploi, le moindre accès à l'instruction et à la formation, les difficultés d'accès aux soins et au logement, la surexposition aux conduites à risque ou la fragilisation de la santé physique et/ou mentale.

A qui s'adresse le label RSEi ?

Le label RSEi s'adresse :

- aux entreprises sociales inclusives, dont l'inclusion des personnes vulnérables constitue la finalité sociale et qui exercent leur activité dans le secteur marchand ;
- aux entreprises qui intègrent fortement l'inclusion dans leur projet stratégique, et souhaitent structurer, évaluer et faire reconnaître leurs pratiques.

Les critères d'éligibilité sont précisés dans le dossier de candidature.

Qu'appelle-t-on entreprise inclusive ?

L'entreprise inclusive est une entreprise qui prend en compte l'inclusion de personnes vulnérables sur le marché de l'emploi par l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques concurrentielles dans le secteur marchand. Elle consacre, durablement et en continu, des ressources adaptées à cet objectif social et met son activité économique ainsi que son outil de production au service des personnes vulnérables. Elle intègre pleinement la dimension environnementale et les impacts de ses produits et/ou services, pour un développement réellement durable.

TÉMOIGNAGE

TSI 52, niveau engagé, labellisé depuis 2024

« Nous avons choisi le label RSEi parce que nous trouvons qu'il reflète parfaitement notre cœur de métier et nos valeurs, c'est-à-dire l'inclusion et le développement durable »

Le référentiel RSEi

Créé en 2020 après près de trois années de travaux menés par la fédération des entreprises d'insertion et AFNOR Certification, le référentiel RSEi a été élaboré avec des dirigeants d'entreprises d'insertion et les principales parties prenantes de l'inclusion.

Révisé en 2025-2026, il renforce notamment l'intégration de la RSE dans la stratégie de l'entreprise et le pilotage de la performance sociale, économique et environnementale.

Le référentiel est structuré autour de cinq chapitres complémentaires.

La «Mission d'inclusion» en constitue le cœur : elle évalue la capacité de l'entreprise à favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes vulnérables à travers un accompagnement socio-professionnel structuré et individualisé.

Les quatre autres chapitres permettent d'inscrire cette mission dans une stratégie globale : gouvernance et projet d'entreprise, ressources humaines, enjeux environnementaux et amélioration continue.

Pourquoi être labellisé RSEi ?

Les bénéfices de la mise en place d'une démarche RSE pilotée par le référentiel RSEi sont multiples. Les 4 principaux arguments cités par les entreprises labellisées sont :

- Structurer sa démarche RSE et son projet d'entreprise
- Faire reconnaître la qualité de sa mission d'inclusion
- Piloter sa performance sociale, économique et environnementale
- Valoriser son engagement auprès de ses clients, partenaires, financeurs et parties prenantes en général

chapitre 01 | Projet d'entreprise, gouvernance et stratégie

1.1 Projet d'entreprise et modèle d'affaires

1.2 Identification et dialogue avec les parties prenantes

1.3 Gouvernance et instances de décisions stratégiques

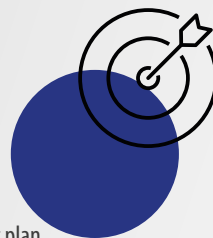
1.4 Ancrage territorial

1.5 Pilotage du projet d'entreprise et plan d'action RSE

1.6 Veille technologique et concurrentielle

1.7 Achats durables et socialement responsables

1.8 Indicateurs économiques et de gouvernance responsables



chapitre 02 | Management des ressources humaines

2.1 Emplois et compétences

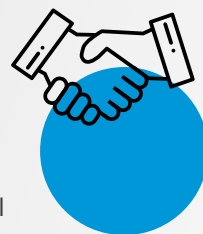
2.2 Promotion de l'égalité et de la diversité

2.3 Dialogue social

2.4 Santé et sécurité au travail

2.5 Organisation, contenu, et réalisation du travail

2.6 Indicateurs liés aux ressources humaines



chapitre 03 | Mission d'inclusion

3.1 Mission d'inclusion

3.2 Accueil, recrutement et intégration

3.3 Accompagnement durant le parcours

3.4 Préparation à la sortie



chapitre 04 | Management des enjeux environnementaux

4.1 Démarche environnementale

4.2 Energies et GES

4.3 Préservation de la ressource et contribution à l'économie circulaire

4.4 Sensibilisation aux enjeux environnementaux et partenariats

4.5 Indicateurs environnementaux

chapitre 05 | Mesure, analyse et amélioration

5.1 Evaluations internes

5.2 Analyse des résultats

5.3 Evaluation de la satisfaction des parties prenantes

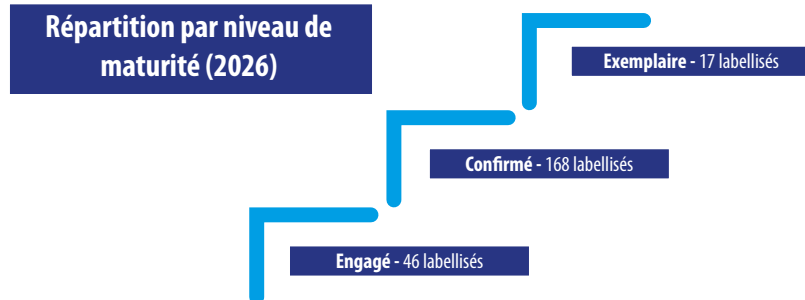
5.4 Bilan et amélioration du plan d'action RSE



Un label reconnu



Le label RSEi est considéré comme label sectoriel (même si l'inclusion n'est pas un secteur d'activité en tant que tel) du label généraliste « Engagé RSE » d'AFNOR Certification. A ce titre, une entreprise labellisée RSEi obtient l'attestation de label Engagé RSE du même niveau de maturité, et peut valoriser son excellence en matière de développement durable en dehors de la sphère de l'inclusion. Elle peut intégrer les communautés « Engagé RSE » et les initiatives locales.



La fédération, en tant que porteur du label RSEi, a également signé le « Manifeste des engagements pour une RSE crédible et performante » porté par la communauté internationale de labels RSE « Responsibility Europe ». A ce titre, les entreprises labellisées RSEi peuvent également communiquer sur leur appartenance à cette Communauté comme gage d'excellence.

Comment se déroule la labellisation ?



TÉMOIGNAGE

Nouvelle Attitude, niveau exemplaire, labellisé depuis 2023

« Le label RSEi a du sens par rapport à nos engagements sociaux et environnementaux. C'est également un gage de reconnaissance de nos compétences en matière d'insertion. »

TÉMOIGNAGE

MS'DOM, niveau confirmé, labellisé depuis 2024

« Intéresser l'ensemble des équipes et faire participer un maximum de personnes était le véritable challenge. Une fois lancés, les idées fusent et tout le monde se mobilise pour avancer dans la démarche ! »

A chacun son niveau de maturité !

A l'issue de l'évaluation, AFNOR Certification vous transmettra un rapport d'évaluation complet qui statuera sur votre niveau de maturité global qui peut être interprété de la manière suivante :

NIVEAU 4	La démarche RSE est intégrée, innovation et transformation des pratiques au service du territoire
NIVEAU 3	Pilotage de la démarche RSE par les résultats et implication des parties prenantes internes
NIVEAU 2	Structuration de la démarche RSE et déploiement opérationnel
NIVEAU 1	Compréhension et engagement dans la démarche RSE

Mesurer pour progresser et se comparer !

Le label RSEi oblige les entreprises à produire des indicateurs de réussite pertinents (pour sa démarche RSE) dès le niveau 2 « engagé ». Chaque entreprise labellisée RSEi est donc amenée à mesurer et analyser ses résultats en matière de durabilité. L'entreprise peut, si elle le souhaite, communiquer ses résultats à ses principales parties prenantes.

A partir du niveau 3 « confirmé », l'entreprise doit produire les indicateurs volontaires de base VS (Voluntary Standard), publiés par la commission européenne, pour le module de base (critères B1 à B11). L'intégration de cette norme volontaire démontre l'engagement de la fédération des entreprises d'insertion dans l'exigence transparence en matière de développement durable demandée par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et la commission européenne.

Les entreprises inclusives labellisées RSEi, non soumises au rapport de durabilité de par leur taille, ont souhaité mettre en avant la transparence de leurs démarches RSE auprès de leurs parties prenantes. C'est en se soumettant à cette directive de manière spontanée et collégiale, que la fédération des entreprises d'insertion montre son engagement en faveur du développement durable et de la RSE.

Pour en savoir plus sur le label RSEi

Vous avez d'autres questions ?

Contactez la fédération des entreprises d'insertion

| rsei@lesentreprisesdinsertion.org

| Tél. : 01 53 27 34 80

Editeur : la fédération des entreprises d'insertion

18-20 rue Claude Tillier 75012 Paris

Septembre 2026



2026



La fédération des entreprises d'insertion rassemble, autour de leur modèle, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Elle intervient à 360°, en associant chefs d'entreprises et salariés, pour développer des parcours de retour à l'emploi de manière durable, et pour le plus grand nombre possible de personnes vulnérables.

AFNOR Certification accompagne les démarches qualités portées par la fédération depuis plus de 10 ans.

L'objectif est de reconnaître les bonnes pratiques des entreprises inclusives par des signes de qualité, et améliorer leur reconnaissance par les professionnels et le grand public.



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion

18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris

Tél. 01 53 27 34 80

www.lesentreprisesdinsertion.org



Groupe AFNOR

11 rue F. de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Tél. 01 41 62 80 00

www.afnor.org

Le label RSEi a été créé par la fédération des entreprises d'insertion avec l'accompagnement d'AFNOR Certification. Le référentiel RSEi sur lequel il s'appuie a été rédigé avec et à destination des entreprises inclusives, pour accompagner les démarches d'amélioration continue à la fois sur le thème du développement durable et de l'inclusion.